

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

TRIBUNAL CIVIL DE SAINT-ÉTIENNE

RESPONSABILITÉ INDUSTRIELLE. — PATRON. — OUVRIER

Les articles 1382 et 1383 C. civ. sont d'ordre public; est donc nulle la convention par laquelle un ouvrier, en s'engageant au service d'un patron, renoncerait d'avance à l'action en responsabilité qu'il peut être éventuellement appelé à exercer dans les termes de ces articles; une telle convention est à la fois contraire à la liberté des contrats et à la sûreté publique.

Le Tribunal,

Attendu que Barlet expose qu'à la date du 7 décembre 1885, il a été victime d'un terrible accident. Il travaillait pour le compte du sieur Lhoste, maître carrier à Saint-Étienne, lieu du Soleil, lorsqu'il a été grièvement blessé par un bloc de pierre qui s'est détaché du toit d'une excavation; cette excavation n'était ni boisée ni même étayée, et la plus vulgaire prudence exigeait à cet endroit que des précautions particulières fussent prises; qu'il réclame, en conséquence, la condamnation de Lhoste comme civilement responsable;

Attendu que le défendeur soutient que l'action contre lui intentée n'est pas recevable par suite des conventions particulières intervenues entre son ouvrier et lui; qu'il a été convenu en effet que Barlet travaillerait dans cette carrière où bon lui semblerait, mais à ses périls et risques; que, s'il a été blessé dans un endroit dangereux, c'est par sa faute, et son patron ne saurait à aucun point de vue encourir une responsabilité quelconque;

Attendu, sur ce moyen de défense, que la responsabilité des propriétaires de chantiers d'exploitation édictés dans les articles 1382 et 1383 Code civil ne peut être écartée par une convention entre les parties; que ces articles sont d'ordre public et qu'il n'est permis à personne de se soustraire d'avance à leur application; que reconnaître la validité de la convention alléguée serait à la fois contraire à la liberté des contrats, puisque l'ouvrier qui sollicite du travail n'a ni le temps ni les moyens de savoir à quoi il s'expose, et à la sûreté publique, puisque, n'étant plus retenus par la crainte de leur responsabilité, les maîtres négligeraient, dans une pensée de lucre, les précautions les plus nécessaires; qu'on ne stipule pas plus valablement sur un quasi-délit que sur un délit; que de semblables stipulations sont nulles aux termes de l'article 1133 Code civil et qu'elles ne sauraient produire aucun effet: Cassation, 16 juin 1879; Conseil d'État, 11 mars 1881;

Attendu qu'il doit être fait application de ces principes à la cause; qu'il y a donc lieu d'écarter absolument, en la supposant existante, la convention alléguée, et, en ordonnant la preuve des faits cités, de rechercher si la responsabilité de Lhoste est réellement engagée, et, en cas d'affirmative, dans quelles limites;

Attendu que les dépens doivent être réservés;

Par ces motifs,

Avant dire droit au fond et tous moyens des parties étant réservés, sauf en ce qui concerne la validité de la clause de non-responsabilité alléguée, autorise le demandeur à prouver tant par titres que par témoins, etc.

APPEL A LA POPULATION FRANÇAISE

LES GRANDS TRAVAUX

... Disons bien haut à nos concitoyens que venir en Algérie, ce n'est pas émigrer, encore moins s'expatrier. Répétons-leur que l'Algérie est aux portes de la France, qu'ils y trouveront la même liberté et la même protection que dans la Mère Patrie, que le climat y est aussi sain, que la natalité y dépasse notablement la mortalité, que le sol algérien a nourri quinze à vingt millions d'hommes et qu'il sera un jour le jardin de la France et le cellier de l'Europe, car il est d'une richesse incomparable, il se prête à toutes les cultures et il offre des ressources inépuisables à tous ceux qui savent en tirer parti.

(M. TIRMAN, gouverneur général, discours du 15 novembre 1886.)

L'Algérie est sans contredit le pays le plus agréable, possédant un sol extrêmement riche; ce n'est pas chimère d'y venir chercher fortune et d'y placer ses capitaux.

Il y a encore de nombreuses terres non défrichées, et parmi celles qui le sont, il y en a quantités qui ne sont pas mises en valeur, comme elles devraient l'être, faute de capitaux; c'est dire qu'il y a encore place pour de nombreux colons, que les capitalistes peuvent y faire d'excellents placements et que les spéculateurs trouveront ici de quoi occuper leur activité et faire produire leurs finances.

Le continent européen subit une crise violente; on ne sait plus à quelles industries se livrer en France, en Belgique, en Angleterre, en Autriche. C'est le moment de venir en Algérie où le sol, si riche, ne demande qu'à être cultivé pour produire des bénéfices fantastiques; où l'industrie est naissante, alors que les matières premières sont abondantes et que le pays ne sait où s'approvisionner.

Le climat si beau et si sain d'Alger fait de cette coquette cité une des plus brillantes stations hivernales, mais les locaux manquent, les villas sont rares; quels seront les constructeurs sérieux qui sauront profiter de cette pénurie d'habitations confortables, appropriées au beau soleil algérien qui rehausse la richesse des tons? qui saura construire, en profitant de l'originalité du pays, de la bizarrerie des mœurs, des types et des costumes indigènes, si bien faits pour exciter la curiosité, entraîner les touristes et inspirer l'artiste?

Il y aurait de si belles maisons, de si beaux meubles à faire avec le style si riche du pays. Que ne transporte-t-on les beaux hôtels du Parc Monceaux, de Paris, à Alger? Du moins qui empêche d'en construire d'aussi beaux? Allons, Messieurs les architectes, le cadre est tout simplement splendide, vite à l'œuvre.

Alger étouffe dans ses anciennes petites rues, et s'il faut conserver, au profit de l'archéologie, la ville haute, la Casbah et les types précieux de l'architecture locale, rien ne s'oppose à ce que l'on démolisse les bas quartiers, pour les convertir en une ville riche, belle, bien aérée, donnant des habitations luxueuses aux étrangers et aux Français qui viennent ici demander la santé, la gaieté, le bonheur au beau soleil d'Afrique, à son climat sans pareil.

Il faut transformer Alger en rasant le quartier de la Préfecture et poursuivre le boulevard de la République jusque vers Saint-Eugène, d'un côté, et jusque près du Jardin-d'Essai de l'autre côté.

La spéculation meurt d'anémie en France quand elle aurait tant à gagner ici où tout est à faire, et où l'on ne sait où loger.

Ce que nous disons pour Alger peut se dire également pour ses environs plus beaux que Monaco, que Bade, ce paradis terrestre européen, que Wiesbaden; plus beau que tout ce que l'on peut rêver!...

Constantine aussi a besoin d'être transformée; quelle cité étrange, unique sur son rocher!

Oran et Bône on pris le devant, mais qu'il y a encore à faire!



Il y a de l'argent à gagner partout, en Algérie; quand donc se décidera-t-on à mettre sérieusement ses richesses en valeur?

L'Algérie est beaucoup plus inconnue de la France que de l'Angleterre, et c'est tant pis, car l'avenir est ici.

Il n'y a pas à faire qu'au point de vue de la spéculation sur les constructions; il y a à gagner avec l'argent, avec la terre, la culture, les vignes, l'industrie, etc., etc.

Nous lançons un suprême appel à tous les hommes actifs et entreprenants qui, disposant de quelques capitaux, veulent gagner des fortunes considérables.

Les ambitieux peuvent venir ici, s'ils ont quelque argent et qu'ils sachent l'employer; il n'y a pas de désillusion à craindre, au contraire, ils verront vite leurs efforts couronnés de succès.

CONCOURS

La Société d'architecture académique de Lyon, ouvrant chaque année, aux termes de ses statuts, un concours public, propose aux architectes français et étrangers pour sujet du concours de l'année 1887 :

UN MONUMENT CRÉMATOIRE

Des appareils de crémation ont été installés dans diverses villes, mais la Société d'architecture, envisageant exclusivement le côté artistique de la question, estime que la solution du problème nouveau posé par l'incinération reste encore à trouver au point de vue architectural. Il ne suffit pas, en effet, pour résoudre ce problème et satisfaire le sentiment naturel qui veut que les milieux correspondent par leur aspect à la dignité et au caractère des actes qui s'y accomplissent, de consumer, dans des appareils satisfaisants au point de vue scientifique, la dépouille mortelle de ceux qu'on a aimés, il faut encore que la cérémonie mortuaire s'accomplisse dignement et il importe que l'édifice dans lequel elle a lieu, bien que ne ressemblant en rien, par suite de sa destination spéciale, aux édifices funéraires déjà connus, emprunte, lui aussi, à l'art monumental, ses formes les plus caractéristiques, les plus austères et les plus nobles, de façon que, si toute satisfaction est donnée à l'installation matérielle, toute satisfaction soit aussi donnée aux sentiments les plus élevés de l'humanité.

Le monument demandé par le présent programme s'élèverait dans la partie haute du cimetière d'une grande cité. Il n'occuperait pas, avec son entourage et ses annexes, une superficie de plus de 2.000 mètres carrés.

Il comprendrait :

1° Un espace clos et abrité (salle ou portique, etc.), recevant le cortège et précédant une chapelle mortuaire sur le seuil de laquelle serait déposé le cercueil;

2° Une crypte dans laquelle le cercueil descendrait après les derniers discours et les dernières prières et où se trouveraient disposés les appareils crématoires.

Une cheminée, dégageant les produits gazeux de la combustion, ferait corps avec la chapelle et s'accuserait franchement au dehors. Cette cheminée doit devenir le motif principal, typique de la composition et, par ce fait, prendre une physionomie toute spéciale.

Indépendamment de l'ouverture déjà indiquée, et par laquelle le cercueil pénétrerait seul, la crypte posséderait deux entrées : par l'une d'elles, convenablement placée, le commissaire des morts et les parents ou délégués autorisés entreraient dans la salle de crémation; l'autre, peu apparente, servirait à l'entrée des gens de service et des approvisionnements.

Les concurrents n'auront pas à se préoccuper de l'installation des appareils crématoires pour lesquels ils réserveront seulement

des espaces suffisants dans la partie centrale de la crypte, autour de laquelle seront disposées des galeries ou excavations pouvant recevoir provisoirement cinq mille urnes occupant chacune un cube de 0^m,120 y compris les séparations et supports.

Ils disposeront, au niveau de la crypte, une salle pour les parents et délégués, et des locaux pour les gens de service et les approvisionnements.

Les concurrents devront présenter :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Un plan d'ensemble, | } à l'échelle de 0 ^m ,01 par mètre. |
| Un plan de la crypte, | |
| Une élévation générale, | |
| Une élévation du motif principal, | } à l'échelle de 0 ^m ,02 par mètre. |
| Une coupe sur ce motif, | |

Les projets seront transmis *franco* au Palais des beaux-arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société d'architecture, avant le 31 novembre 1887, terme de rigueur. Aucun délai ne pourra être accordé.

Conformément au règlement de la Société, le rapport sur le concours sera confié à une Commission composée de sept membres élus au scrutin secret.

Le jugement sera ensuite rendu par la Société au scrutin secret à la majorité des suffrages dans la séance de janvier 1888.

Les prix seront distribués aux auteurs des projets primés dans la séance du premier jeudi de février 1888.

1^{er} Prix : *Médaille d'or*;

2^e Prix : *Médaille d'argent*.

Une somme de 200 francs est mise à la disposition du jury pour être distribuée suivant le mérite des Concours d'architecture et d'archéologie.

Les concurrents dont les projets seront primés seront invités à donner à la Société une épreuve photographique ou un calque de leur projet.

Arrêté en séance au Palais des beaux-arts, le 3 mars 1887.

UN MONUMENT ARCHÉOLOGIQUE

La Société académique d'architecture de Lyon, désirant perpétuer, par le dessin, le souvenir de tous les monuments et fragments d'art de la ville de Lyon et du département du Rhône, que la vétusté, l'incurie ou les modifications des voies publiques menacent d'une destruction prochaine, ouvre dans ce but un concours annuel, auquel elle invite les architectes et les artistes français et étrangers.

Les concurrents seront libres de choisir, sur la liste du programme ci-joint, les sujets de leurs études, à la condition de fournir au moins cinq feuilles de dessin. Tous les objets devront être dessinés avec l'indication des profils et détails nécessaires à leur complète interprétation : l'échelle adoptée sera mentionnée sur chaque dessin. La même feuille devra contenir plusieurs dessins de la même catégorie pour les sujets d'une dimension minime.

Le format des feuilles devra être uniforme et de la dimension d'un quart de feuille grand-aigle.

Les dessins devront être envoyés *franco*, au Palais des Arts de Lyon, à l'adresse du secrétaire de la Société, avant le 31 novembre 1887, terme de rigueur.

Tous les dessins porteront, avec une épigraphe, une lettre ou un signe distinctif, la signature de leur auteur.

Ce nom sera recouvert d'un cachet qui ne sera enlevé qu'après le jugement. Comme le concours annuel d'architecture fondé par la Société, le rapport sur ce nouveau concours sera confié à une commission de membres élus au scrutin secret, à la majorité des suffrages.

Les récompenses sont les mêmes que pour le concours d'architecture. Les dessins primés, jugés dignes d'être conservés, appar-

tiendront à la Société qui autorisera leur auteur à en prendre un calque ou une reproduction. Elle se réserve, en outre, le droit de les faire graver ou lithographier, en indiquant à chaque planche le nom du lauréat.

Pour l'année 1887, la Société met au concours l'étude et la reproduction des œuvres suivantes :

Boiseries d'un salon, au rez-de-chaussée, à la Faculté catholique rue du Plat, 25 (ancien hôtel de la Barmondière).

Porte d'allée, rue Royale, 33.

Boiseries, au rez-de-chaussée, de l'École de Commerce, rue de la Charité.

Porte cochère, rue de la Charité, 46.

Hôtel du Gouvernement, place du Gouvernement (plan, élévation et coupe de la cour, façade sur la place).

Cartouche au-dessus d'une porte d'allée, place des Bernardines, 1; montée de la Grand'Côte, 2.

Boiseries de la salle du Conseil, à la Charité.

Façade d'une maison, rue Juiverie, 21.

Même maison, plan, coupe et élévation de l'escalier.

Plans et détails de l'ancien couvent des Carmélites, côte des Carmélites, 10.

Façade de l'hôtel de Parcieu, place Bellecour, angle de la rue Boissac.

Tourelle d'escalier, rue des Macchabées, place du Bœuf-Couronné.

Porte, rue Sainte-Catherine, 5 (menuiserie et ferronnerie).

Vestibule de la maison Tolozan, place Tolozan.

Porte d'allée de la maison Tolozan, place Tolozan.

Plafond, salons et détails intérieurs de l'hôtel de l'Europe, rue Bellecour.

Escalier ovale de l'Hôtel de Ville.

Coupe d'ensemble et détails du grand escalier du Musée au Palais Saint-Pierre.

Niche, rue des Forces, 6, angle de la rue de la Gerbe.

Façade de grotte (style renaissance), sur les terrasses de l'hôtel de Gadagne.

Niche, au-dessus de l'arc du passage des Templiers, quai des Célestins, 10.

Niche, à l'angle des rues de la Gerbe et Poulallerie.

Baldaquin de l'église des Chartreux.

Salon, maison Guérin, rue Puits-Gaillot.

Chaire dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

Le Président, C. ÉCHERNIER

Le Secrétaire, A. BELLEMMAIN

OBJETS D'ART

Un concours artistique intéressant sera ouvert, le 1^{er} juin, au ministère de l'agriculture.

On sait que, dans chacun des huit concours régionaux annuels, il est décerné, comme récompenses aux agriculteurs, outre les médailles et les prix en argent, des objets d'art d'une valeur diverse qui représentent au total une valeur de 70 à 80.000 francs.

Le concours dont il s'agit a pour objet la production des maquettes parmi lesquelles seront choisis ces objets d'art pendant une période de huit années.

Le jugement sera rendu au mois de juillet et les propriétaires ou auteurs des maquettes choisies seront déclarés adjudicataires.

MONUMENT A LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

— RÉSULTATS —

Le jury nommé pour se prononcer sur le concours de la statue de la République à élever place Perrache à la glorification de la République, a terminé hier ses travaux.

On sait que ce jury était composé de MM. Vaudremer, Thomas,

Bartholdi, Aubé, Nénot, Javot, Quivogne, Clavel, Hirsch, Hedin, Ed. Aynard.

Voici le classement adopté :

PREMIER PRIX *ex æquo*. — *Cocarde tricolore* (MM. Bréasson, architecte, et Paris, sculpteur), et *En Avant* (MM. Blavette, architecte, et Peynot, sculpteur).

DEUXIÈME PRIX. — *Rhône et Saône*, par MM. Édouard Larcher, architecte, et Raoul Larcher, sculpteur.

TROISIÈME PRIX. — *Instruction*, de MM. Coquet, architecte, et Lenoir, sculpteur.

Le programme ne comportait que trois prix ; mais le jury demandera que deux mentions honorables soient ajoutées et qu'elles soient décernées aux deux projets suivants :

PREMIÈRE MENTION. — *Pierre et bronze*, de MM. Alex, architecte, et Bourgeot, sculpteur.

DEUXIÈME MENTION. — *République*, de MM. Garin, architecte, et Pontan sculpteur.

En outre, un tel concours représentant pour les artistes une grosse dépense, le jury propose qu'il soit alloué une indemnité aux quatre projets classés ensuite, comme ayant de la valeur. Ce sont ceux portant les devises :

Labor omnia vincit (M. Guilbert), *Historia* (M. Aubert), *Patrie* (M. Gaudez), et *Branche d'olivier* (M. Ploquin).

Nous croyons savoir que, dans son rapport le jury dira quelques mots du projet qui ne répondait pas au programme, mais qui a attiré son attention et lui a paru intéressant : c'est le dessin envoyé par M. André, architecte, représentant un lion sur deux colonnes.

LE PRIVILÈGE DES ENTREPRENEURS

A la suite d'une réunion des entrepreneurs et ouvriers du bâtiment de Besançon tenue récemment, le projet de vœu ci-après a été rédigé par M. Grosjean, avocat :

Considérant que les entrepreneurs sont obligés de faire des avances considérables pour la construction où l'amélioration d'immeubles que les propriétaires peuvent vendre ou hypothéquer pendant l'exécution des travaux, au grand préjudice de cette catégorie de créanciers ainsi dépouillés de leur gage et victimes de pertes contre lesquelles la loi ne leur fournit pas de défense efficace ;

Considérant que si cet état de choses se perpétuait, il ruinerait l'une des branches les plus importantes de l'industrie nationale ;

Considérant que le danger vient surtout de ce que la plupart des propriétaires, soit par une susceptibilité exagérée, soit pour se réserver le moyen de frustrer les constructeurs, ne veulent pas faire procéder à la constatation préalable des lieux, destinée à l'établissement du premier procès-verbal d'expert dont l'inscription au bureau des hypothèques sert à conserver le privilège de l'article 2103, § 4 du Code civil ;

Considérant que cette première expertise ne paraît pas indispensable pour fixer la valeur des travaux après leur achèvement, puisqu'en matière d'assurances contre l'incendie on arrive, le plus souvent, à ce résultat par une seule expertise opérée à la suite de la transformation complète des lieux ;

Considérant du reste, que les hommes compétents s'accordent à reconnaître qu'il est toujours facile de distinguer le vieux du neuf dans les constructions et d'en apprécier la valeur ;

Considérant que la transcription, au bureau des hypothèques, d'un bordereau qui contiendrait désignation suffisante de l'immeuble, de son propriétaire et du coût, d'après devis, des travaux à exécuter, pourrait, à défaut de celle du premier procès-verbal qui fixe la date du privilège, la remplacer sans inconvénient ;

Considérant que si les tiers, qu'intéresse la procédure actuelle, ont des raisons spéciales pour tenir au procès-verbal de constat des lieux avant les travaux, il leur sera toujours loisible d'obliger

le propriétaire, par une clause expresse de leur contrat, à se conformer à cette prescription ;

Considérant qu'aujourd'hui le constructeur, malgré l'accomplissement de toutes les formalités, est encore exposé à perdre une partie de sa créance, son privilège ne portant que sur la plus-value qui résulte des travaux à l'époque de l'aliénation de l'immeuble ;

Considérant que, pour la proportion de la créance non garantie par le privilège, il importerait de leur accorder une hypothèque dont le montant serait déterminé par le procès-verbal de réception des travaux et qui prendrait rang du jour où l'on aurait fait transcrire soit le procès-verbal de constat des lieux avant les travaux, soit le bordereau de déclaration destiné à en tenir lieu.

Considérant que cette hypothèque ne saurait en rien diminuer le gage des créanciers inscrits antérieurement, et que la procédure proposée pour la conservation du privilège de l'article 2103, § 4, eu égard à la publicité des registres des conservateurs des hypothèques, permettra aux tiers de se rendre compte de la situation de l'immeuble ;

Considérant que la classe des prêteurs, qui spéculent généralement sur la gêne d'autrui, est moins intéressante que celle des travailleurs qui concourent à l'embellissement des villes et des campagnes et à en augmenter le confortable par leur labeur ;

Considérant que si les prêts sont affectés au paiement des constructeurs ou de leurs ouvriers les prêteurs qui justifieront de cet emploi, loin d'avoir à redouter de placer leurs capitaux dans les travaux de construction, bénéficieront du nouvel état de choses par la subrogation que leur procure l'article 2103, § 5, du Code civil ;

Considérant que si le privilège général de l'article 2101, réclamé par les chambres syndicales de divers départements en remplacement de celui du § 4 de l'article 2103, paraissait excessif au législateur, il y aurait lieu d'étendre les dispositions favorables des articles 2103 et 2110 du Code civil ;

L'assemblée des architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers du bâtiment, émet le vœu que ces articles soit modifiés ainsi qu'il suit :

ART. 2103. — Les créanciers privilégiés sur les immeubles sont :

... 4^o Les architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, reconstruire ou réparer les bâtiments, canaux ou autres ouvrages quelconques, pourvu néanmoins que par un expert nommé d'office par le tribunal de première instance dans le ressort duquel les bâtiments sont situés, il ait été dressé préalablement un procès-verbal à l'effet de constater l'état des lieux, relativement aux ouvrages que le propriétaire déclarera avoir dessein de faire, « ou qu'à défaut de cette pièce lesdits privilégiés aient, soit par acte sous seing privé, signé et enregistré, soit par acte authentique, établi un bordereau contenant désignation suffisante de l'immeuble, de son propriétaire et du coût des travaux qu'ils doivent y exécuter », et que les ouvrages aient été, dans les six mois au plus de leur perfection, « à moins de prorogation de ce délai en cas d'absolue nécessité », reçus par un expert également nommé d'office ;

Mais le montant du privilège ne peut excéder les valeurs constatées par le second procès-verbal, et il se réduit à la plus-value existant à l'époque de l'aliénation de l'immeuble et résultant des travaux qui y ont été faits. « Toutefois, pour le surplus de leur créance, il leur est accordé une hypothèque dont le rang est déterminé par la date de l'inscription du premier procès-verbal d'expert ou du bordereau de déclaration dressé par eux. »

ART. 2100. — Les architectes, entrepreneurs, maçons, et autres ouvriers employés pour édifier, reconstruire ou réparer des bâtiments, canaux ou autres ouvrages, et ceux qui ont, pour les payer et rembourser, prêté les deniers dont l'emploi a été constaté, conservent, par la double inscription faite : 1^o du procès-verbal qui

constate l'état des lieux « ou du bordereau de déclaration qui le supplée », 2^o du procès-verbal de réception, leur privilège et leur hypothèque » à la date de l'inscription du premier procès-verbal « ou du bordereau de déclaration ».

LE REDRESSEMENT DES CHEMINÉES D'USINES¹

Préliminaires. — Les grandes cheminées d'usine sont généralement sujettes à s'infléchir, soit qu'il survienne un vent violent peu de temps après leur achèvement, avant que le mortier ait pu se solidifier, soit que les maçonneries sèchent d'une façon inégale sur leur hauteur, soit encore que les fondations soient mal établies. — Dans tous les cas, cette inflexion peut occasionner un éroulement qui peut produire des dégâts incalculables.

Ces cheminées, à cause même de leur hauteur, sont d'un redressement difficile.

Le redressement peut s'effectuer par l'intérieur ou par l'extérieur.

Il s'effectue par l'intérieur, si on peut se dispenser d'envoyer dans la cheminée, pendant un certain temps, les gaz chauds qu'elle doit évacuer.

Les deux redressements que je vais décrire ont été faits : le premier par l'extérieur seulement, c'est-à-dire sans arrêter l'usine ; le deuxième par l'extérieur et par l'intérieur à la fois.

1. REDRESSEMENT DE LA GRANDE CHEMINÉE DE L'USINE DES ÉTAINGS A RIVE-DE-GIER

État de la cheminée à redresser. — La cheminée unique de l'usine des Etaings, appartenant à MM. Marrel frères, maîtres de forges à Rive-de-Gier, a été construite à deux reprises pendant les années 1867 et 1868 ; elle a une hauteur de 105^m,30 au-dessus du sol ; elle a la forme d'un tronc de pyramide hexagonale.

Quelques temps après sa construction, on s'aperçut qu'elle s'était infléchie sensiblement vers le nord-ouest. Cette inflexion ne parut pas augmenter jusqu'à la suite d'un ouragan qui survint pendant l'hiver de 1873-74 ; on reconnut approximativement que le sommet avait subi un déplacement latéral de plus d'un mètre et on constata qu'il s'était produit une fente longitudinale de 14 mètres de longueur et de 4 centimètres d'ouverture laissant passer la fumée.

Méthode employée pour le redressement. — Après différents projets qui furent successivement étudiés, on résolut de tenter le redressement au moyen de *traits de scie transversaux*.

Pour déterminer la direction des traits de scie, leur nombre et la position à leur donner, on a déterminé exactement le profil de la cheminée.

Pour cela, on a d'abord relevé le profil de l'une des faces de la cheminée, puis le profil d'une autre face dans une autre direction que la première. On a obtenu en comparant ses profils avec les profils primitifs des deux faces, profils donnés par les dessins qui avaient servi à établir la construction, deux projections de l'axe parallèlement à ces deux faces. A l'aide de ces deux projections on a pu déterminer tous les éléments de la ligne sur laquelle étaient venus se placer les centres des différentes sections horizontales de la cheminée ; pour obtenir le déplacement total subi par un de ces centres, il suffisait en effet de composer les deux déplacements suivant les directions observées, et ceux-ci étaient complètement déterminés par les projections de l'axe dans ces deux directions.

Je n'insisterai pas ici sur les détails du relèvement des profils qui a été fait au moyen d'un bon théodolite de première catégorie

¹ Communication faite à la Société des sciences industrielles de Lyon, par M. Félix Benoit, gardes-mines à Lyon.

pour lequel on a tenu compte des erreurs dues aux imperfections inhérentes à tout instrument, en faisant les corrections d'usage.

Examen des deux profils, conclusion. — Les deux profils qui furent obtenus étaient, l'un presque exactement rectiligne (celui de la face qui avait subi le moindre déplacement), il semblait que la cheminée s'était inclinée tout d'une pièce dans ce sens, l'autre formé par deux lignes droites dont l'intersection était à une hauteur d'environ 55 ou 60 mètres au-dessus du sol et dont l'ensemble avait une flèche de 19 centimètres. En s'inclinant dans ce sens, la partie haute de la cheminée n'était pas demeurée dans le prolongement de la partie basse.

De l'examen des deux profils on a conclu la position à donner aux traits de scie qui devaient ramener la cheminée à être rectiligne et verticale à la fois.

Pour la rendre rectiligne, il fallait faire une coupe vers 55 ou 60 mètres de hauteur, en dirigeant la scie perpendiculairement à la face qui s'était le plus inclinée.

Pour la rendre ensuite verticale, il fallait pratiquer par le bas, aux environs du point où le profil avait commencé à s'infléchir, une série de coupes en faisant faire à la scie des angles déterminés par le profil.

Travail de sciage. — Le déplacement que nous avons indiqué ne pouvait être atteint par un seul coup de scie qui aurait ébranlé la cheminée. On fit six traits de scie, le premier à la hauteur de 26 mètres et les cinq autres successifs aux hauteurs de 27 mètres, 31, 35, 36 et 38 mètres au-dessus du sol.

Mais les briques contenaient trop de morceaux de quartz pour qu'il fut possible de les scier; on ne pouvait entamer commodément que les joints de mortier; on employait des scies dont la largeur de voie était de 12 millimètres environ; voici de quelle manière on opérait pour faire une coupe.

On commençait à scier un joint avec un passe-partout; lorsque le trait atteignait la gaine de la cheminée, on continuait le travail au moyen de deux scies à une seule main, et on calait la cheminée; pour cela, on enlevait les briques au-dessus et au-dessous du trait de scie et on les remplaçait par des plaques de fer bien rabotées de 3 centimètres d'épaisseur, de 16 centimètres de largeur sur 40 centimètres de profondeur; on introduisait entre elles des coins de fer, bien dressés et enduits de graisse, de 40 centimètres de longueur sur 3 centimètres d'épaisseur maximum; de cette façon, lorsque les coins entraient en charge, la pression se répartissait sur une large surface de briques, et les maçonneries ne s'écrasaient pas.

On continuait à scier sans toucher aux coins jusqu'à ce que le travail eût atteint la profondeur voulue; cela fait, on fixait à la cheminée, au-dessus et au-dessous du trait de scie, deux règles bien horizontales et bien parallèles dont l'écartement était mesuré avec soin et dont la direction était perpendiculaire à celle de la scie; puis on décalait en retirant les coins peu à peu en les frappant à petits coups donnés latéralement près de la tête; on suivait et on appréciait l'affaissement produit au moyen des règles dont il vient d'être parlé; lorsqu'on avait amené le déplacement voulu, on s'arrêtait, et on coulait dans la fente du ciment clair à prise rapide; c'est seulement lorsque ce ciment s'était bien solidifié qu'on enlevait complètement les coins et les plaques de fer; puis on refaisait la maçonnerie en briques sur tout le pourtour de la fente pour rétablir le parement de la cheminée tel qu'il était.

Ce travail a marché ainsi bien régulièrement et sans difficultés.

Réparation de la cheminée dans la partie fendue. — On a commencé par démolir la maçonnerie sur 0^m,50 de profondeur, et on a relié les deux bords de la fente à l'aide de quatorze fers de 0^m,80 de largeur sur 0^m,03 d'épaisseur, recourbés de champ à chaque extrémité, cimentés avec soin, et placés de mètre en mètre; on a ensuite refait la maçonnerie en avant, avec du mortier de très

bonne qualité, et on a rétabli le parement; la construction se trouve bien consolidée et la fente est entièrement masquée.

Dépenses. — Ce travail important a coûté 12,231 fr. 20 dont voici le détail :

| | |
|---|-----------|
| Échafaudage à forfait, 63 ^m ,65 à 100 francs le mètre courant. | 6.365 » |
| Scies employées pour faire les coupes. | 680 » |
| Brosses en fer id. | 12 » |
| Cales et coins id. | 315 » |
| Affûtage des scies pendant l'opération, 150 journées à 3 fr. 50. | 525 » |
| Armature en fer pour la consolidation de la partie fendue 490 kilog. à 35 francs les 100 kilog. | 171 50 |
| Ciment employé : 7.780 kil. à 7 fr. 50 les 100 kil. | 583 50 |
| Main-d'œuvre en régie 3.814 heures à 80 c. l'heure. | 3.051 20 |
| Frais divers. | 500 » |
| Briques employées, 800 à 35 fr. le 1000. | 28 » |
| Total | 12.231 20 |

Si l'on avait mis à exécution les différents projets présentés au début, les dépenses auraient été bien plus considérables.

Depuis l'époque de ces travaux (1874), la cheminée n'a fait aucun mouvement, même sous l'influence de très grands vents, comme il en règne dans la vallée du Gier.

2^o REDRESSEMENT DE LA CHEMINÉE DE L'USINE DE MM. GILLET ET FILS
A SERIN (LYON)

C'est à M. Bornet, ingénieur de la maison Gillet et fils, que je dois les renseignements suivants sur le redressement de la cheminée de l'usine de Serin; je profite de cette occasion pour remercier M. Bornet de la bienveillance avec laquelle il a bien voulu se mettre à ma disposition pour me donner sur les lieux les indications que je lui avais demandées.

La cheminée de l'usine de Serin, appartenant à MM. Gillet et fils, teinturiers à Lyon, a été commencée en juin 1889; elle a la forme d'un tronc de cône. Cette cheminée avait atteint au mois de septembre de la même année une hauteur de 50 mètres, lorsque l'on s'aperçut qu'elle s'était infléchie subitement vers le nord d'environ 0^m,70. Il semblait que la partie haute seule eût perdu son aplomb.

On rechercha les causes de ce surplomb et on les attribua à deux faits dont le premier est de beaucoup le plus important :

1^o La cheminée n'avait pas été élevée au centre de la fondation en béton. — Cette fondation en béton avait la forme d'un cube de 8 mètres de côté et l'axe de la cheminée avait été porté sensiblement au nord de l'axe vertical de cette fondation;

2^o Le sol qui n'est pas homogène dans cette partie était plus tassé au sud de la cheminée, où se trouvait un chemin, que vers le nord où il y avait un bâtiment.

Le problème à résoudre consistait à redresser la cheminée, sans refaire complètement la fondation.

On résolut de tenter le redressement au moyen de traits de scie transversaux à une hauteur d'environ 5 mètres au-dessus du sol, endroit qui parut le plus convenable pour établir un échafaudage et pour le travail de sciage; la cheminée à 1^m,25 d'épaisseur de mur à ce point.

Les scies employées étaient des scies ordinaires à refendre. — On sciait successivement les joints de mortier dont l'épaisseur était de 10 à 12 millimètres jusqu'à ce que le trait atteignit le vide de la cheminée et on calait ensuite.

On n'a pas terminé le travail sans arrêter l'usine. Pour que le sciage se fit plus rapidement, on avait établi une cheminée provisoire en tôle à côté de la première et les opérations de sciage se faisaient en même temps de l'extérieur à l'intérieur et de l'intérieur à l'extérieur.

Pour arriver au redressement complet de la cheminée, on a été obligé de faire huit traits de scie suivant les joints consécutifs de huit rangées de briques. — L'affaissement produit à cet endroit était d'environ 0^m,10, les joints ayant de 10 à 12 millimètres d'épaisseur, comme je l'ai déjà dit.

Pendant que l'on procédait à ce travail, on reprenait les fondations en augmentant leur surface et de telle sorte que l'axe vertical du cube représentant la fondation définitive coïncidât avec l'axe de la cheminée.

Après ce redressement qui a duré deux mois environ, on a continué d'exhausser la cheminée jusqu'à une hauteur de 71 mètres.

Cette cheminée, qui a complètement repris son aplomb, n'a fait aucun mouvement depuis, et on peut considérer l'opération comme ayant complètement réussi.

Conclusion. — En résumé, les deux opérations que je viens de décrire ont le mérite d'être la clef d'un procédé méthodique qui permet de redresser toutes les cheminées quelles que soient leur hauteur et leur déformation.

FÉLIX BENOIT

ÉTUDE D'UN CHEMIN DE FER DE TIARET A EL-MAIA

Par M. CLAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

— Suite —

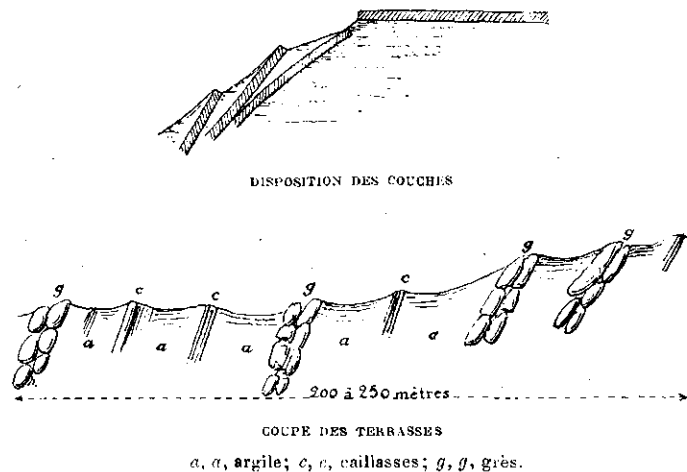
OOOLITHE FERRUGINEUX. — DÉCOUVERTE DU GITE DE FER D'HAMARA-LACHDET

En parcourant les plateaux qui s'étagent au sud d'Aïn-Reïsa, nous avons reconnu quelques sources qui surgissent à la séparation d'un banc d'oolithe porphyroïde et d'une couche de sable et d'argile du jurassique. Leur présence est révélée par des pointements de gros blocs rougeâtres et de marnes très ferrugineuses. En suivant au jugé la couche sur quelques kilomètres, nous sommes arrivé à une nouvelle source, celle d'Hamara-Lachdet, dont les eaux se déversent dans la Médriassa. Là, sur les flancs d'un escarpement qui se continue quelque temps sur la rive gauche de cette rivière nous avons pu observer en grand ces marnes et ces oolithes ferrugineux. Certains échantillons que nous avons recueillis contiennent jusqu'à 75 pour 100 d'oxyde de fer. Le temps nous a manqué pour examiner la possibilité d'une exploitation, toutefois nous sommes porté à croire que des recherches suivies conduiraient à des résultats favorables. Sans doute les mines actuelles de l'Algérie sont riches, nombreuses, produisent des minerais qui ont une teneur en fer considérable et beaucoup d'entre elles sont par leur proximité des voies de communication et des ports, placées dans des conditions exceptionnellement favorables à l'écoulement avantageux de leurs produits; néanmoins, il faut bien reconnaître qu'un gîte de fer placé à proximité d'une voie ferrée est toujours digne d'attention, car il constitue une réserve que certaines circonstances peuvent rendre précieuse,

Djebel-Saïhada. — Près de l'Aïn-Chaïma, et non loin du Djebel-Saïhada nous avons observé une formation qui nous semble devoir être rapportée à la partie inférieure de l'étage jurassique moyen. Nous voulons parler d'une série de cordons ou de rognons gréseux intercalés dans des argiles ferrugineuses rouges et jaunes. Ces rognons présentent l'aspect tuberculeux et on y voit une série de trous qui rappellent au premier abord le cénomaniens.

Les couches supérieures semblent avoir été laissées de côté par le soulèvement, à la base des collines au contraire elles plongent fortement vers le nord, puis s'infléchissent de moins en moins jusqu'à la surface d'un plateau couvert de petites caillasses de grès calcariforme siliceux qui semble constituer

le biseau terminal d'une couche crétacée qui s'étend ensuite sur les hauts plateaux où elle est masquée par des terrains plus récents.



Terrains quaternaires. — On rencontre dans les vallées de Mekkemen, du Kirbou, etc., qui parcourent la partie nord des hauts plateaux, le terrain argileux et sableux quaternaire formant à la suite d'érosions de petits escarpements couronnés par une carapace de calcaire tendre jaunâtre qu'un observateur inattentif rapporterait volontiers au terrain tertiaire. Ces alluvions recouvrent la craie blanche qui affleure encore en certains endroits et dont l'existence paraît générale dans toute cette partie des hauts plateaux.

LE TORRADA, COUDIAT-CHDID, BEN-EJAAL

Un temps affreux ne nous a pas permis d'étudier de près le Torrada, non plus que les Coudiat-Chdid (lit nouveau) et Ben-Ejaal, nous les rapporterons toutefois, au simple aspect, comme le Lachdar, à la formation crétacée supérieure.

Du Torrada on aperçoit au loin à l'est les monts Essenia.

Aïn-Guétifa. — De Chaïma à Aïn-Guétifa on parcourt de larges plateaux couverts de thym, puis d'halfa. La couche de terre végétale qui recouvre la craie blanche est peu épaisse.

L'Aïn-Guétifa se trouve dans une dépression qui annonce l'approche du Chott-el-Chergui (Chott de l'Est).

La source, près de son embouchure, donne une eau assez bonne qui se charge après son parcours dans les dépôts gypseux de la dépression de sels de soude, de chaux et de magnésie.

Les puits d'El-Cora, d'Aïn-Guétifa, d'El-Beïda, de Sunérah, etc., sont creusés dans des dépôts épais d'argile gypseuse et de calcaire compact qui recouvrent le terrain crétacé à la surface duquel on doit rencontrer des eaux beaucoup meilleures, comme l'expérience l'a révélé pour les puits qui alimentent le campement des Harrar près du Helliat.

M. Pomel avait d'ailleurs signalé la possibilité de trouver de l'eau dans l'immense cuvette que limitent au nord les couches crétacées qui se relèvent contre les flancs des massifs dont fait partie le Nador, et au sud, celles qui s'appuient sur le revers nord des chaînes du Djebel-Amour. Le puits de Mou-el-Guetouta avait été creusé dans cet ordre d'idées, malheureusement l'insurrection de 1864 n'a pas permis d'achever les travaux. Ce puits a traversé un manteau quaternaire d'environ 50 mètres de profondeur pour pénétrer ensuite dans le terrain crétacé dont la partie supérieure est, en cet endroit, constituée par des couches de marnes alternant avec des bancs peu épais de grès.

Les puits des Arabes traduisent la faiblesse des moyens d'action dont ils disposent, peut-être aussi leur paresse; lors-

qu'il s'agira de traverser les hauts plateaux, de bons puits pourront être creusés sans grande dépense et l'alimentation assurée, nous le croyons, dans d'excellentes conditions.

Aperçu sur les chotts. — Le chott est à proprement parler la dépression ou plutôt le bassin considérable parfois qui, par suite du retrait et de l'évaporation des eaux, a été mis à sec, sauf dans le réseau irrégulier des bas-fonds (*sebka*, littéralement : filet) où séjourne et circule une mince couche d'eau que le vent porte souvent d'une extrémité à l'autre du chott et qui, alimentée par les pluies et les sources, résiste encore aux ardeurs du soleil.

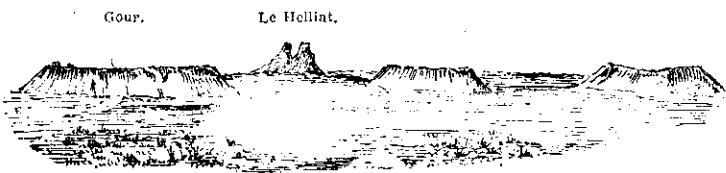
Les rives du chott marquent bien les niveaux qu'atteignaient anciennement les eaux qui les ont dénudées et ont raviné profondément le sol en laissant seulement de distance en distance des mamelons isolés de 10, 15, 20 mètres de hauteur qui reposent sur le tuf et le travertin qui couvrent le fond des dépressions. Ces témoins, comme les plateaux qui bordent les rives, sont constitués principalement par des marnes calcaréo-gypseuses qui miroitent parfois au soleil, car elles contiennent des cristaux de gypse. Ils sont couronnés par une carapace de grès de 0^m,50, 1 mètre, 1^m,50 d'épaisseur, laquelle provient sans aucun doute des formations crétacées.

Tout semble indiquer, comme certains auteurs l'ont déjà fait remarquer, qu'il y a eu deux périodes de dépôt des terrains quaternaires : la plus ancienne, qui est celle à laquelle doivent être rapportés les mamelons et les terrasses, a été suivie d'une grande corrosion dont leur niveau actuel atteste la puissance, et c'est dans les bas-fonds ainsi créés que se sont déposées les nouvelles couches d'argile, de gypse, de calcaire, de sable (*dunes*) et de sel gemme.

Actuellement le phénomène de dépôt continue. Les eaux des *sebhas* sont répandues à la surface du sol par couches peu épaisses, ce qui favorise le dégagement de l'acide carbonique et le dépôt des carbonates alcalino-terreux. L'évaporation de l'été active la précipitation du sulfate de chaux en premier lieu, puis du sel marin ; si la concentration devient assez grande les sels de magnésie se déposent à leur tour, ils forment notamment ces lisières blanches qui bordent les rives des chotts.

« Lorsque les pluies reviennent, dit M. G. Ville, elles redissolvent les couches de sel gemme et de sulfate de magnésie ; les affluents apportent de nouvelles quantités de chlorure de sodium, de carbonates alcalino-terreux et de sulfate de chaux.

« Les sels terreux se déposent ensuite au-dessus des couches déjà formées et le sel marin reste toujours à la surface. » C'est ce que l'on observe en effet dans la plupart des chotts et des lacs fermés et à fond plat de l'Algérie.



Guetaf.

TERRASSES ET MAMELONS QUATERNAIRES DE LA DAYA D'ASKOURA

On peut remarquer à l'extrémité est du Chott-el-Chergui, une barre de sables formée principalement de petits monticules de 1, 2 et 3 mètres de hauteur, fixés par des tamarins du *gouft* ou *semak* et quelques maigres touffes d'halfa. Quelques dunes plus élevées de 10 mètres de hauteur environ courent de l'est à l'ouest. Ce dépôt n'a aucune liaison

avec le gypse et le travertin. Cette dernière circonstance avait conduit M. Marès à attribuer à l'action du vent la formation de dunes très probablement semblables à celles-ci, mais cette explication ne peut être admise, au moins pour ces dernières.

A l'époque où les affluents du chott avaient plus d'importance qu'aujourd'hui, ce dépôt constituait une véritable barre sous-lacustre formée par leurs apports. Le gypse et le travertin étaient en place et ont servi de fondation.

On retrouve dans ces sables des rognons calcaires et siliceux qui ont leurs analogues dans la craie supérieure à laquelle ils ont été empruntés ; on y rencontre aussi des pierres bitumineuses qui, provenant de la même source, existent en abondance à la surface de quelques témoins quaternaires comme ceux que nous avons observés à El-Beïda. La craie dans toutes ces régions est en effet métamorphosée au point de ne plus être reconnaissable ; plus au sud nous trouverons près de la montagne de sel du calcaire fortement bituminisé.

Ces dunes résultent donc bien d'un apport des eaux, elles sont la dernière barre devenue cordon littoral, puis mise à sec, d'un lac qui n'est représenté aujourd'hui que par la *sebka*.

Nous donnons ci-après un croquis sommaire du chott.

Mirage.



RIVE DU CHOTT, SABLE COUVERT D'HERBES

Le Helliat. — Les deux pics en forme de cône légèrement tronqué du Helliat dominent les hauts plateaux. Il est rare que le voyageur qui les traverse perde de vue ces deux sommets singuliers qui ressemblent à des volcans éteints.

Les deux sommets principaux sont placés sur une ligne nord-sud légèrement est. A 3 kilomètres nord-ouest on aperçoit deux montagnes jumelles, de formation analogue, auxquelles leur structure particulière a fait donner le nom d'Oreilles du lion (*Oudinen sba*). Au nord s'étagent quelques plateaux qui font partie du système général du Helliat.

Rien de plus curieux que ce paysage montagneux jeté comme à plaisir au milieu d'une immense plaine d'halfa. Les roches noires métamorphiques qui couronnent les Helliat et s'éboulent en certains points, les marnes bariolées qui chaussent leurs pieds, ces sables qui au milieu même de l'halfa semblent vouloir tenter l'ascension des sommets, ces pierres de toutes couleurs répandues à profusion à la surface du sol, et par-dessus tout les deux aiguilles et les deux oreilles des Helliat, tout contribue à donner à cette région un aspect magique.

Les Haouïtas, les marabouts des Helliat, sont des lieux de pèlerinage très réverés ; ils sont établis de temps immémorial sur les sommets auxquels on accède par un sentier ou plutôt un escalier dont les marches sont formées d'énormes blocs et qui conduit aux fosses sacrées dans lesquelles les Arabes viennent faire leurs ablutions avec l'eau ou le sable, demander à Allah la pluie, etc., etc.

De nombreux éclats de silex taillés parsèment le sol, particulièrement dans le col qui sépare les deux pics principaux. Nous y avons trouvé de beaux éclats et quelques grattoirs de la période néolithique de l'âge de pierre, absolument identiques à ceux que l'on rencontre en Europe. Ces débris ne

sont pas rares en Algérie; à Ouargla on peut recueillir d'admirables pointes de flèches.

Tout indique que la grande invasion, qui, partie de l'Asie Mineure, a apporté en Europe l'art de mieux tailler la pierre, les procédés de culture, les animaux domestiques, a jeté un de ses rameaux dans le nord de l'Afrique. Le bronze n'a pas tardé à faire son apparition, les bijoux de certains nomades du Sud ont conservé tous les caractères et parfois même la forme de ceux que l'on rencontre en Europe dans les stations préhistoriques de cette époque. Nous avons pu examiner à Cherbourg une meule à grains qui a été recueillie par M. le commandant Delambre, alors chef du génie: elle appartient à une époque contemporaine des habitations lacustres de la Suisse et présente la plus grande analogie avec la meule dont se servent les Arabes.

Mais revenons au côté purement géologique de cette étude. Le fait le plus saillant que nous croyons devoir signaler est cette similitude de structure qui existe pour les témoins quaternaires avec ceux qui, comme le Helliât, appartiennent à la craie supérieure.

Dans les uns et les autres on trouve une sorte de carapace terminale de grès dolomitiques qui reposent sur une sorte de tuf soit crayeux, soit marneux.

Les plateaux dolomitiques de la sebkha du Beni-Mzab présentent un facies analogue. On y rencontre à la surface du sol une foule de débris à angles vifs, colorés en noir grisâtre à l'intérieur, qui se composent de grès quartzeux. Ces débris forment parfois de grandes taches noires. La sebkha est d'ailleurs entrecoupée par des témoins qui ont tout l'aspect des témoins quaternaires des hauts plateaux; les premiers doivent pourtant être rapportés à la craie blanche.

Les courants quaternaires n'ont donc fait que répartir uniformément à la surface du sol les couches crétacées déjà bouleversées par des soulèvements antérieurs et dont les Helliât constituent un des rares vestiges restés debout à la surface des hauts plateaux. Sans doute des dépôts spéciaux à l'époque quaternaire se sont produits, mais, on le voit, le phénomène saillant dominant est un remaniement, une distribution nouvelle de couches empruntées à des terrains plus anciens.

Le système général du Helliât appartient d'ailleurs au terrain néocomien, qui se révèle par ces argiles bariolées si caractéristiques; seuls les sommets doivent être rapportés à la craie supérieure.

Si-Oued-Sidi-Naceur. — Si-Oued-Sidi-Naceur vient du sud et se perd dans les sables à Kheneg-es-Souk. Son cours visible dépasse notablement cette localité pendant la nuit; le jour, au contraire, par suite de l'évaporation, il se termine plus en amont, et le voyageur est tout étonné de ne plus retrouver le soir l'eau dans ce même emplacement qui était parcouru le matin par un courant très appréciable.

Tantôt l'oued sillonne de ses méandres une plaine assez étendue, tantôt il est resserré entre des berges formées de sables et poudingues quaternaires, qui, ravinées par les pluies, alimentent ce courant de sable que l'on voit circuler sur le lit, ou former en certains points de petites dunes. Le cours de l'oued est alors seulement marqué par une végétation spéciale verdoyante et vivace.

(A suivre)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes. M. Chaussamy, propr., par Henri de Champ, place des Cordeliers, 10. — Exhaussement,

montée du Gourguillon. M. de Cazenove. — Exhaussement, rue de Vendôme, 25. M. Misme, par M. Court, cours Gambetta, 109. — Maison sur cour et hangar en maçonnerie, rue Béchevelin, 39. Mme veuve Poyet, par M. Laurencq, place du Pont, 13. — Exhaussement, rue Paul-Bert. M. Chaperon, par M. Bailly dit Baer, à Villeurbanne. — Etablissement de balcons, colonnes et pose de seuils, 10, quai des Brotteaux. M. Duc, propr., par M. Rostagnat, architecte, 8, place Bellecour. — Exhaussement, rue Laporte, 19 bis. M. Conchon, propr., par Arguillère et Fraissenet, architectes, quai de Jayr, 28. — Démolition et reconstruction d'une maison, rue Fournet, 3. M. Chapot, propr., par M. Bailly dit Baer, à Villeurbanne. — Exhaussement, Grande-Rue de la Guillotière. M^{me} veuve Chagot, par MM. Olivon frères, entrepr., y demeurant. — Exhaussement, montée de la Grande-Côte, 45. M. Allemand y demeurant. — Mur de clôture, montée de la Butte. M^{me} veuve Boiron, par MM. Gay et Bagnard, entrepr., rue des Marronniers, 4. — Maison et plusieurs bâtiments, angle sud-est de la place de l'Abondance et de la rue du même nom. MM. Varichon et C^{ie}, propr., par M. Bissuel, architecte, place de la Comédie, 27. — Clôture en planches, rue Delandine, 23. M. Rinck, propr., par M. Guillaume, architecte, rue Victor-Hugo, 30.

BANLIEUE

3^e ARRONDISSEMENT. — Exhaussement d'une maison, chemin de Saint-Gervais. M. Salin (Charles), propr., rue Guilloud, 31, par M. Glomet, maître-maçon, petite rue de la Promenade, 11. — Mur de clôture, chemin de Villeurbanne, à Vénissieux (en face l'asile de Bron). M. Vergne, propr., y demeurant. — Mur de clôture, chemin de Saint-Isidore. M. Canque (Léonard), propr., ex-entrepreneur, rue Saint-Pierre, 33. — Bâtiment, chemin des Tournelles, 11. MM. Cadgène et C^{ie}, maîtres-teinturiers y demeurant. — Bâtiment, chemin de l'asile de Bron, 11. M. Vollaier, par M. Canque, maître-maçon, route de Grenoble, 133. — Bâtiment, chemin de la Vitriolerie, 21. M. Large (Pierre), propr., y demeurant. — Maison, chemins de Montbrillant et de Saint-Charles. M. Pras, architecte, rue Bossuet, 105. — Maison, chemin de la Croix-Baret. M. Pacaly, épiciier, y demeurant, par M. Bernard, architecte, route de Vienne, 107. — Maison, chemin de Saint-Théodore, angle de la rue Charlet. M. Mariée, propr., y demeurant, par MM. Thomas et Chaunier, maîtres maçons, route de Grenoble, 56.

4^e ARRONDISSEMENT. — Bâtiment pour usine, chemin de Serin, à la Croix-Rousse. MM. Gillet et fils, maîtres-teinturiers, quai de Serin, 9. — Exhaussement, grande rue de la Croix-Rousse, 80. M. Balmont, propr., y demeurant, par M. Garin, architecte, place des Terreaux, 3.

5^e ARRONDISSEMENT. — Maison rue de la Grange, 36. M. Blain (Benoit), propr., montée des Carmes, 7, par MM. Thomas et Poussard, maîtres-maçons, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 74. — Maison, chemin de Choulans, 110. M. Secrétant, propr., par M. Rostagnat, architecte, place Bellecour, 8. — Maison, chemin du Pont-d'Alai, 15. M. Sabatier (Auguste), propr., chemin de la Demi-Lune, 147. — Bâtiment à l'intérieur d'un clos, chemin du Pont-d'Alai, 15. M. Léon, propr., par M. Taboury, rue des Chevaucheurs, 22. — Construction d'une remise et de murs de clôture, chemins du Pont-d'Alai et de Terre-Neuve (clos de la Murière). M. Ferry, propr. et négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3, par M. Fauché, à la Demi-Lune.

6^e ARRONDISSEMENT. — Maison, chemin de Bellecombe, angle du chemin de la Viabert. M. Issartel (Louis), marchand de charbons, rue Saint-Anroine, 22.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1^{er} ARRONDISSEMENT. — Rue du Garet, 11, et rue de l'Arbre-Sec, 34. Maison. Propr. et entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. Duranson. Rez-de-chaussée.

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette, 14 et 16. Maison. Propr., M. Chavériat; arch., M. Sainte-Marie Perrin; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Rez-de-chaussée. — Rue Grenette, 18, et rue Tupin. Maison. Propr., MM. Dumont, Pinet et Veronnet; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Dumont fils. Fondations. — Place de l'Hippodrome. Maison. Propr., M. Gélardt; arch., M. Génety, rue des Prêtres; entrepr., M. Bondet, 17, quai de l'Archevêché. Sortie des fondations.

3^e ARRONDISSEMENT. — Cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe. Maison de rapport. M. Dubouis, directeur des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; charp., M. Colliard, à la Villette. Au 4^e plancher. — Rue de Bonnel, 46. Maison. Propr., M. Canus; arch., M. Boyer, 85, cours Gambetta, entrepr., M. Belligon, 21, rue Childebert. Couvert. — Rue de Chartres, 42, en retour sur la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., M. Versavaud; arch., M. de Champ, 12, place des Cordeliers. Niveau du sol. — Place Vendôme, 4, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. J. Taton; entrepr., MM. Taton frères; arch., M. Rognat, avenue de Saxe. Rez-de-chaussée. — Avenue de Saxe, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. Rivat; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Rez-de-chaussée. — Cours de la Liberté, angle de la rue Servient. Maison. Propr. et entrepr., MM. Fesselaud père et fils, 81, rue de Vauban; arch., M. Pascalon, 14, rue du Garet. Rez-de-chaussée. — Rue Montesquieu, 120. Maison. Propr., M. Pansu, 21, rue des Asperges; entrepr., MM. Fessetaud, père et fils, rue de Vauban. Au 1^{er} plancher. — Rue Saint-Jérôme. Propr., M. Matagotte; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté; entrepr., M. Malterre, 24, rue Confort. Sorti de fondation. — Avenue de Saxe, angle de la rue Moncey. Maison. Propr., M. Flarand; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Rez-de-chaussée. — Cours Gambetta, angle de l'avenue de Saxe. Démolition et reconstruction. Propr.,

M. Rognat; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. Niveau du sol. — *Rue Sébastien-Gryphe, près de l'avenue des Ponts*. Maison. Propr. et entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté. Sortie des fondations. — *Rue des Culattes, 33*. Atelier de chaudronnerie. Propr., M. Bouchard; entrepr., M. Mouraiguille, 18, cours Lafayette. Couvert. — *Rue Cavenne entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres*. Maison. Propr., M. Nolot; arch., M. Ripert, 16, quai de la Guillotière. Fouilles. — *Rue Saint-Jérôme, 36*. Maison. M. Bray. propr., arch., M. Bourges, 56, rue Mazenod; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta; charp., M. Vadot, 68, cours Gambetta. Fouilles. — *Rue de Marseille, 28*. Exhaussement. Arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Goujon, 56, cours de la Liberté. Au 3^e plancher. — *Rues de Bonnel et de Vendôme*. Maison. Propr., M. Achard; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande, 72, rue Dunoir. Fouilles. — *Côté gauche de la rue de Vendôme en retour de la rue de l'Arquebuse*. Maison. Propr., et entrepr., M. Rémy; arch., M. Berger, 81, rue des Remparts-d'Ainay. Fouilles.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Boulevard de la Croix-Rousse, 103*. Maison. Prop., M. Maignon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., la Société des maçons, M. Oddoux, directeur, 60, rue Chaponnay. Mansardes. — *Angle du boulevard de la Croix-Rousse et de la rue de Vauzelles*. Maison. Prop. et entrepr., M. Chausaig; arch., M. de Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — *Montée de la Grande-Côte, 1*. Atelier de tissage. Prop., M. Morel; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Nardon, 20, Grande-Rue de la Croix-Rousse. Au 1^{er} plancher. — *Rue Coste, 8*. Maison. Prop., M. Boucher; arch., MM. Dupin frères, rue de Marseille, 10, entrepr., M. Bourdeix. Au 1^{er} plancher.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Grange*. Démolition et reconstruction. Prop., MM. Weiss et Cie; arch., M. Cottin, 33, rue du Chapeau-Rouge; entrepr., M. Pénélon, 29, rue du Tunnel. Couvert. — *Quartier de l'Industrie*. Bâtiment pour usine. Prop., M. Claudy; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Pénélon, 29, rue du Tunnel; charp., M. Descotes, 108, rue de la Pyramide. Sorti des fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna*. Eglise Saint-Joseph. Prop., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Au niveau du sol. — *Quai des Brotteaux, 9*. Maison. Prop., Madame Ferrand Holstein; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvoy, 8, rue Masséna. Rez-de-chaussée. — *Rue Duquesne, 2, et rue Godefroy, 1 et 4*. — Maison. Prop., M. Clermont, 75, rue de Vauban; arch., M. Clermont, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. Au 3^e plancher. — *Rue de Séz, 38*. Maison. Prop., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. Au couvert. — *Rue Fournet*. Maison. Prop., M. Grumel; arch., M. Prat, 105, rue Bossuet; entrepr., MM. Fauingue frères, 39, rue des Remparts-d'Ainay; charp., M. Vibert, cours Vitton prolongé, 22. Couvert. — *Rue Duquesne, en retour rue du Musée*. Maison. Prop., M. Gijan, 9, place des Célestins. Sortie de fondations. — *Rue Masséna, 90*. Maison. Prop., M. Martin; arch., M. Clermont, rue du Bât-d'Argent; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Rez-de-chaussée. — *Rue Tronchet, 96*. Maison. Prop., M. Bruveau y demeurant; arch., M. Blin, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. Au 2^e plancher. — *Angle de la rue Robert et rue Ney*. Groupe de maisons. Prop. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Fondations. — *Avenue de Noailles, 17*. Maison. Prop., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 14, rue du Garet; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Filiolau, à Rocheccardon. Au-dessus des fondations. — *Rue Molière, 32 et 34*. Prop., M. Grammont; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 22, quai de Jayr; entrepr., M. Crépas, au Pont-de-Chéru (Isère). Au 1^{er} plancher. — *Angle de la rue Tronchet et rue Ney*. Prop., M. Guillermoz; arch., M. Berthelet, 2, rue des Célestins; entrepr., M. Broussas, 37, chemin de Gerland. Rez-de-chaussée. — *Rue Duguesclin, 179*. Maison. Prop., M. Dussaud; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Leblanc, 183, rue Duguesclin. 2^e plancher. — *Rue Ney*. Maison sur cour. Prop., M. Alés; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. J. Vassivière, 17, place Morand; charp., M. Faye, rue Rabelais. Au 1^{er} plancher. — *Rue de Bonnel, 48*. Maison. Prop., MM. Agaget et Garande; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande, 72, rue Dunoir. Sortie des fondations. — *Quai des Brotteaux, 12*. Maison. Prop., M. Duc; arch., M. Rostagnat; entrepr., MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; charp., M. Despeyroux, 282, rue Vendôme et M. Descotes, 108, rue de la Pyramide. Niveau du sol. — *Rue Garibaldi, 48*. Maison. Prop., M. Déléage; entrepr., M. Mayot, 11, rue Charpeney. Fouilles. — *Rue Malherbes, 8*. Maison. Prop., et arch., M. Clermont, 8, rue Bât-d'Argent; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. Fouilles. — *Rue Duquesne, 55*. Exhaussement. Prop., M. Rivat; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Chatoux, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Duvoy, 8, rue Masséna. Au 2^e plancher. — *Boulevard des Brotteaux, 20*. Maison. Prop., M. Terry; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Belligon, 24, rue Childebert; charp., M. Grépat, 134, rue Boileau. Fouilles. — *Angle nord-ouest des rues Curier et Masséna*. Exhaussement. Prop., M. Faure; arch., M. Baudet; entrepr., M. Thomas, 8, rue Chaponnay; charp., M. Grépat, 134, rue Boileau. Fouilles.

Banlieue. — *Cours Lafayette prolongé, angle du passage des Peupliers*. Maison. Prop. et entrepr., M. Tauty, 19, rue Saint-Marcel; arch., M. Cadet, 77, rue Ney. Rez-de-chaussée.

Ain. — Reconstruction de la préfecture; arch., M. Ferré; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin, Lyon.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 19 avril.* — Sous-préfecture de Villefranche. Chemin de grande communication et d'intérêt commun. — 1^{er} lot. M. Marchand (Jacques), à Lucenay, adjud., à 18 p. 100. — 2^e lot. M. Nuel (Pierre) fils, aux Chères, adjud., à 15 p. 100. — 3^e lot. M. Fauchet (Barthélemy), à Anse, adjud., à 24 p. 100. — 4^e lot. M. Marchand (Jacques), adjud., à 19,50 p. 100. — 5^e lot. M. Olganier (Jean), à Lagrasle (Loire), adjud., à 19 p. 100. — 6^e lot. M. Feneyrol (Damien), à Saint-Bel, adjud., à 30 p. 100. — 7^e lot. M. Feneyrol (Damien), à Saint-Bel, adjud., à 17 p. 100.

Allier. — *Le 27 mars.* — Mairie de Montvicq. Construction d'une école de filles avec école enfantine. Mont., 23.380 fr. 95. M. Touvet Gilbert, à Montvicq, adjud., à 26 fr. 60 p. 100.

Ain. — *Le 3 avril.* — Mairie de Vouges. Construction d'une école mixte et four-niture du mobilier scolaire. Mont., 13.517 fr. 44. M. Jean Verdeau, à Artemare, adjud., à 17 fr. p. 100.

Allier. — *Le 3 avril.* — Mairie de Commentry. Etablissement d'une conduite d'eau rue de la Mine. Mont., 2.759 fr. M. Massy, à Bourges (Cher), adjud., à 29 p. 100.

Aveyron. — *Le 27 mars.* — Mairie de Montsalès. Construction d'une école de garçons. Mont., 13.851 fr. 03. M. Tournemine, à Villefranche, adjud., à 12 fr. p. 100.

Aveyron. — *Le 27 mars.* — Mairie de Saint-André. Travaux complémentaires à l'école de garçons. Mont., 1.600 fr. M. Alcouffe-Marcelin, à Najac, adjud., 24 fr. 75 p. 100.

Cher. — *Le 3 avril.* — Mairie du Noyer. Travaux d'écoles. — 1^{er} lot, 6.901 fr. 53. M. Clément Bernard, à Jars, adjud., à 2 fr. p. 100. — 2^e lot, 1.288 fr. 94. M. Clément Bernard, adjud., à 6 fr. p. 100.

Creuse. — *Le 3 avril.* — Mairie de Crocq. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 31.000 fr. M. Iauréon, à Pompignaguet, commune de Bosville, près de Crocq, adjud., à 3 fr. p. 100.

Jura. — *Le 31 mars.* — Préfecture. Chemin de fer de Saint-Claude à la Cluse. Etablissement des barrières des passages à niveau de la section comprise entre Saint-Claude et Oyonnax, sur 30 kil. Mont., 23.500 fr. M. Antoine Marion, à Bellegarde (Ain), adjud., à 20 fr. p. 100.

Loire. — Sous-préfecture de Montbrison. Construction d'une maison d'école à Saint-Georges Hauteville. Mont., 13.004 fr. 68. M. Agny-Menuisier, adjud., à 21 fr. p. 100.

Loire. — Mairie de Galoires. Construction d'une maison d'école. M. Chauvin, adjud., à 10 fr. p. 100.

Loire. — *Le 3 avril.* — Mairie de Saint-Rirand. Construction d'une église dans la commune de Saint-Rirand. Mont., 20.918 fr. 87. M. Antoine Barbarin, à Renaison, adjud., à 10 fr. 60 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 19 mars.* — Préfecture. Réparation du clocher de l'église d'Olloux. Mont., 2.850 fr. M. Lamirand, à Olloux, adjud., à 8 fr. p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 26 mars.* — Préfecture. Construction du clocher de l'église de Prondines. Mont., 11.900 fr. M. Rouchon, à Saint-Hilaire-les-Monges, adjud., à 10 fr. p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Mardi 10 mai, 2 h.* — Mairie d'Oullins. Construction d'une école maternelle et d'un groupe scolaire d'une seule classe pour chaque sexe au quartier des saulées. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 21.315 fr. 25. Caut., 719 fr. 50. — 2^e lot. Pierre de taille. Mont., 2.831 fr. 99. Caut., 94 fr. 39. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Mont., 11.054 fr. 88. Caut., 485 fr. 15. — 4^e lot. Serrurerie. Mont., 4.888 fr. 30. Caut., 152 fr. 94. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Mont., 938 fr. 84. Caut., 31 fr. 29. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 4.778 fr. 15. Caut., 159 fr. 27.

Renseignements à la mairie d'Oullins.

Ain. — *Dimanche 15 mai.* — Mairie d'Yzieu. Etablissement d'un cimetière. Mont., 5.594 fr. 65.

Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — *Prochainement.* — Préfecture. Agrandissement de l'asile de Mondevergues. Mont., 90.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Allier. — *Dimanche 8 mai, 2 h.* — Mairie de Commentry. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, 29.669 fr. 86. Caut., 1.000 fr. — 2^e lot. Charpenterie, menuiserie, mobilier scolaire, 16.729 fr. 77. Caut., 800 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie, 5.246 fr. 98. — 4^e lot. Serrurerie, ferronnerie, 4.060 fr. Caut., 200 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, fumisterie, peinture, vitrerie, 3.832 fr. 90. Caut., 190 fr.

Renseignements à la mairie.

Allier. — *Dimanche 15 mai, 1 h.* — Mairie de Vichy. Construction des écoles de garçons rue Neuve et place du Champ-de-Foire. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie, 85.200 fr. Caut., 4.300 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, 21.700 fr. Caut., 1.100 fr. — 3^e lot. Couverture, 19.900 fr. Caut., 1.000 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, tenture et vitrerie, 20.400 fr. Caut., 1.000 fr. — 5^e lot. Menuiserie, 31.100 fr. Caut., 1.500 fr. — 6^e lot. Serrurerie et quincaillerie, 10.500 fr. Caut., 500 fr. — 7^e lot. Marbrerie, fumisterie, 8.100 fr. Caut., 400 fr.

Les certificats devront être déposés à la mairie, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Alpes (Basses-). — *Lundi 16 mai, 2 h.* — Préfecture. Routes nationales. — 1^{er} lot. Route 96, de Toulon à Sisteron. Rechargement entre le chemin et la gare de Voix, point kil. 18.000 et le chemin de grande communication n° 12, point kil. 18.650, sur 650 m., 5.015 fr. 50. A val., 984 fr. 50. Caut., 200 fr. — 2^e lot. Route n° 100, de Montpellier à Coni. Rechargement sur 1.500 m., 12.697 fr. 25. A val., 2.102 fr. 75. Caut., 490 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 1^{re} division; et dans les bureaux de M. Michel ingénieur ordinaire à Forcalquier.

Alpes-Maritimes. — *Jeuvi 5 mai.* — Mairie de Grasse. Canal du Foulon. Construction des lots n° 1 et 2. — 1^{er} lot, sur 4.778 m. 3. Mont., 145.649 fr. 48. A val., 14.350 fr. Caut., 4.900 fr. — 2^e lot, sur 10.621 m. 70. Mont., 465.152 fr. 19. A val., 44.847 fr. 81. Caut., 15.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — *Jeuvi 12 mai, 11 h.* — Sous-préfecture d'Aix. Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Vauvenargues. Chemin n° 1, de Vauvenargues à Jouques. Construction entre les profils 39 et 133, 13.393 fr. 33. A val., 1.106 fr. 67. Caut., 772 fr. 15. — 2^e lot. Istres. Chemin n° 6. Construction entre l'ancien chemin vicinal n° 9 et la draille de Sufauze, 5.694 fr. 99. A val., 605 fr. 01. Caut., 500 fr. — 3^e lot. Le Roye. Chemin n° 5. Construction entre le chemin de grande communication n° 30 et la pro-

prété Lantelme Pierre, 9.211 fr. 92. A val., 728 fr. 08. Cant., 333 fr. 33. — 4^e lot. Rognes. Chemin n° 2. Construction entre la ligne de grande communication n° 4 et la limite avec la commune de Lambesc, 20.434 fr. 67. A val., 1.665 fr. 53. Cant., 800 fr. — 5^e lot. Chemin de grande communication n° 3, de Martignes à Salon. Grosses réparations, établissement de divers ouvrages entre le cours de Perrière à Martignes et le déversoir du canal de Martignes, 2.201 fr. 69. A val., 298 fr. 31. Cant., 166 fr. 66.

Le certificat de capacité sera visé par l'agent voyer en chef de l'arrondissement d'Aix.

Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — *Lundi 16 mai*, 2 h. — Conservation des forêts à Nîmes. Construction de l'observatoire météorologique de l'Aigoual.

Renseignements dans les bureaux de la conservation des forêts, 10, rue Monjardin, à Nîmes, et dans ceux de l'inspecteur des forêts à Alais.

Gers. — *Lundi 16 mai*, 10 h. — Sous-préfecture de Mirande. Construction d'une école à Laveret (canton de Marciac). Mont., 15.550 fr. 22. A val., 477 fr. 96. Cant., 138 fr. 35.

Renseignements à la sous-préfecture

Hérault. — *Mardi 10 mai*, 2 h. — Mairie de Celts. Entreprise du service d'une ligne de tramways. Ligne devant desservir la ville et la gare, pour 3, 6 ou 9 années. Mise à prix, 100 fr. par an. Cant., 1.000 f.

Renseignements à la mairie.

Hérault. — *Dimanche 15 mai*, 1 h. — Mairie de Saint-Pargoire. Construction d'un égout voûté sur le ruisseau des caves. Mont., 4.400 fr. 02. Cant., 1/20.

Renseignements à la mairie.

Loire. — *Samedi 14 mai*. — Mairie de Saint-Etienne. Construction d'un chemin vicinal (2 lots). Mont., 228.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Marne. — *Dimanche 15 mai*, 2 h. — Mairie de Bourgogne. Construction d'un groupe scolaire avec mairie justice de paix (5 lots).

Renseignements à la mairie et chez M. E. Leclerc, architecte à Reims.

Nord. — *Mardi 10 mai*, 3 h. Mairie d'Esbeck. Agrandissement de l'école de garçons et construction d'un préau couvert. Mont., 11.928 fr. 87. Cant., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

Nord. — *Mardi 10 mai* 4 h. — Mairie de Roubaix. Construction d'un aqueduc, rue du Pile, chemin vicinal n° 10. Mont., 23.429 fr. 04. Cant., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Nord. — *Lundi 16 mai*, 3 h. — Mairie de Tourcoing. Travaux divers. — 1^{er} lot. Agrandissement de la halle aux fours, 25.000 fr. — 2^e lot. Construction d'une cheminée, 6.003 fr. — 3^e lot. Fournitures de fers, tôles, fontes pour les fours, barillets, etc., 42.000 fr. — 4^e lot. Matériaux pour la construction de six fours, 3.772 fr.

Renseignements à la mairie.

Nord. — *Dimanche 25 août*, 3 h. — Mairie de Lille. Construction ou complément de onze groupes scolaires et édification de deux écoles primaires supérieures (78 lots). Mont., 2.900 000 fr.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — *Dimanche 15 mai*. — Mairie de Saint-André-le-Coq. Nivellement de l'ancien cimetière. Mont., 1.300 fr. Cant., 50 fr.

Renseignements à la mairie.

Pyénées (Basses). — *Dimanche 15 mai*, 2 h. — Mairie de Garlin. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 45.500 fr. Cant., 24.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — *Mardi 10 mai*, 2 h. — Préfecture. Entretien des ouvrages de la Loire (2^e section), de 1887 à 1889 inclus. — 1^{er} lot. Entre l'origine amont du département de Saône-et-Loire et la borne kilométrique 40 (r. dr.) et l'origine amont du département de l'Allier (r. g.), sur 58 kil. 660. Mont., 3.000 fr. Cant., 200 fr. — 2^e lot. Entre la borne kil. 33 (r. dr.) et l'origine amont du département de la Nièvre sur 60 kil. Mont., 2.500 fr. Cant., 200 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3^e division. Pour le 1^{er} lot, dans les bureaux de M. Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire à Roanne. Pour le 2^e lot, dans les bureaux de M. Renardier, ingénieur ordinaire, rue Saint-Martin, à Nevers.

Saône-et-Loire. — *Samedi 14 mai*. — Préfecture. Rivière de Soille, Pont à Branges. Mont., 19.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — *Dimanche 15 mai*. — Mairie de Viré. Travaux à l'église. Mont., 24.426 fr. 76.

Renseignements à la mairie.

Somme. — *Dimanche 15 mai*. — Mairie de Friville-Escarbotin. Installation d'une école primaire supérieure et professionnelle de serrurerie à Escarbotin, Mont., 37.789 fr. 65.

Renseignements à la mairie ou à Abbeville, chez M. Marchand, architecte, rue du Bois, 97.

Yonne. — *Dimanche 15 mai*, 2 h. — Mairie de Mézilles. Construction de l'école des filles et d'un mur de clôture à l'école des garçons. Mont., 32.524 fr. 75.

Renseignements à la mairie.

Yonne. — *Mardi 17 mai*, 2 h. — Mairie de Sens. Ouverture d'une rue entre le quai de l'Abattoir et la rue Victor-Guichard. Terrassement, empiérement de la chaussée avec caniveaux pavés et bordures de trottoirs, construction d'un égout et ouvrages d'art accessoires, 28.596 fr. 75.

Renseignements à la mairie.

FOURNITURES

MINISTÈRE DE LA MARINE

Lorient, 11 mai, 2 h. — Fourniture des attelages pendant 5 années.

Toulon, 11 mai, 2 h. — Effets pour condamnés transportés, en 2 lots. — 1^{er} lot. Dép. prov., 235 fr. Déf., 470 fr. — 2^e lot. Dép. prov., 140 fr. Déf., 280 fr.

Toulon, 11 mai. — Etamines à pavillons. Dép., 775 fr. Cant., 1.550 fr.

Rochefort, 12 mai. — Fournitures diverses. Chauffage des troupes de la marine et des chambres de la caserne des équipages, bois de chauffage, charbon de terre de provenance française, fagots d'allumage.

Rochefort, 12 mai. — Pain frais à effectuer au Château-d'Oléron pour le service des troupes de la marine, des dépôts des compagnies disciplinaires de la marine, du 1^{er} juillet 1880 au 30 juin 1888 inclus. Charbon de terre pour forges.

Rochefort, 12 mai. — 17.750 kil. minium.

Toulon, 15 mai. — 800 000 lit. de vin rouge pour journalier, non logé, en 8 lots égaux. Dép., 1.300 fr. par lot. Cant., 2.800 fr. par lot. — 60.000 kil. de café, non logé, en 2 lots de 30.000 kil. chacun, en entrepôt, provenant exclusivement des colonies françaises. Dép., 1.500 fr. par lot. Cant., 3.000 fr. par lot.

Saigon, 28 mai. — Fourniture de farine française (700.000 kil. par an) pendant 2 ans, du 1^{er} août 1887 au 31 juillet 1889. Dép., 14.000 fr.

Cherbourg, 23 juin. — Caoutchouc vulcanisé et minéralisé.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Paris. — *Jeu*di 12 mai, 10 h. 1/2. — Fournitures diverses. Fil de fer galvanisé (2 lots). Bandes de toile de jute goudronnées (1 lot). Ane de câble électrique sous-marin (2 lots). Les demandes d'admission devront être parvenues au ministère des postes et télégraphes le 2 mai au plus tard.

Renseignements rue de Grenelle, 103 (direction du matériel et de la construction, 2^e bureau), de 11 heures à 4 heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux du département.

HOPITAUX CIVILS

Meaux (Seine-et-Marne), 13 mai à l'hospice général. — Fourniture de 150 hectolitres de vin ordinaire.

Renseignements au secrétariat de l'hospice.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — *Vend*redi 20 mai, 9 h. 1/2. — Fourniture de signaux avancés, appareils de branchements de voies, changements et pièces diverses nécessaires à la transformation de traversées ordinaires en traversées jonctions doubles et poteaux indicateurs. — 1^{re} partie, 20 signaux avancés à plaque ronde (partie métallique) livrables : 28 signaux au dépôt de Beillan, 2 signaux au dépôt de Mondoubleau. Cant., 550 fr.

— 2^e partie, 10 branchements à 3 voies (partie métallique), changements et pièces diverses nécessaires à la transformation de 11 traversées obliques ordinaires en 11 traversées-jonctions doubles (partie métallique), livrables au dépôt de Joué-les-Tours. Cant., pour la fourniture des 10 branchements, 590 fr. Cant., pour la fourniture des traversées-jonctions, 650 fr. — 3^e partie, 110 poteaux kilométriques, 50 poteaux de courbes ; 100 poteaux de pantes rampes, livrables au dépôt de Beillant. Pas de cant. — 4^e partie, 6 m. c. de bois spéciaux en chêne pour 20 signaux avancés.

71 m. c. 020 de traverses et longrines spéciales en chêne pour 18 branchements à 3 voies, 67 m. c. 683 de traverses et longrines en chêne pour 11 traversées-jonctions doubles, 242 m. c. de caniveaux en chêne pour 11 traversées-jonctions doubles, 22 couvercles en chêne pour 11 traversées-jonctions doubles, livrables aux dépôts Beillant, Mondoubleau et Joué-les-Tours. Cant., 540 fr.

Renseignements au bureau de M. Colin, ingénieur du matériel fixe, 15, rue Saint-Lazare, à Paris.

Charente. — *Mercredi* 18 mai, 2 h. — Mairie d'Angoulême. Fourniture du bois de chauffage nécessaire aux bureaux de la mairie, à la bibliothèque, aux salles d'asile et autres établissements communaux, pendant l'hiver de 1887-1888. — 150 stères de bûches, dont la moitié aura au moins 5 centimètres de diamètre par le petit bout et l'autre moitié 10 centimètres (la moitié de ces bûches devra être de pied), 250 fagots d'étaux à 2 liens.

Renseignements à la mairie.

Corrèze. — *Samedi* 14 mai, 2 h. — Mairie de Tulle. Artillerie. Fourniture de 1.300 tonnes environ de charbon de terre pour chaudières à vapeur.

Renseignements dans les bureaux de la manufacture d'armes de Tulle et dans les bureaux de la place de Paris, avenue de Saxe, 2.

Les pièces à produire pourront être déposées au bureau du directeur de la manufacture jusqu'au 7 mai à 5 h. du soir.

Hérault. — *Mardi* 10 mai, 2 h. — Préfecture. Objets mobiliers aux écoles primaires communales jusqu'au 31 décembre 1887. Mont., 8.600 fr.

Renseignements à la préfecture.

Nord. — *Samedi* 7 mai, 2 h. — Mairie de Douai. Artillerie. Fourniture de 118.000 k. de plomb en saumons. — 1^{er} lot, 29.500 kil. — 2^e lot, 29.500 kil. — 3^e lot, 29.500 kil. — 4^e lot, 29.500 kil.

Cahier des charges dans les bureaux de l'atelier de construction de Douai et dans les bureaux de la place de Paris (2, avenue de Saxe).

Pyénées (Hautes). — *Mardi* 10 mai, 2 h. — Mairie de Tarbes. Artillerie. Fourniture de 600.000 kilos de plomb en saumons, en 6 lots de 100.000 kil. chacun.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Tarbes et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2).

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie de Tarbes.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Grenette, 39. Acq., M. Boiron, 4, quai de la Pêcherie. — Place Tabareau, 9 et rue Claude-Joseph-Bonnet, 7. Acq., M. F. Duret, chemin des Quatre-Maisons et M^{me} Caroline Gancel, impasse Fornaret, à Caluire. — Chemin de Montauban, 32. Acq., M. Rivier, 36, rue Tramassac (20.400 fr.) — Rue Ney, 46. Acq., Mesdemoiselles Chomat, 19, rue Duquesne (116.000 fr.).

Collonges-au-Mont-d'Or. — Lien de la Pelonière. Acq., M. Georges, 58, boulevard de la Croix-Rousse (60.000 fr.).

Ecully. — Lieu du Bois. Acq., M. Berthoud, rue de la Pyramide, 93, Lyon.

Limonest. — Au même lieu. Acq., MM. Loisy et Vignat, à Limonest.

Monplaisir. — Rue Volney. Acq., M. J.-M. Marin, rue du Colombier, 23.

Saint-Rambert-l'Île-Barbe. — Lieu du Bélar. Acq., M^{me} Lacroix-Lavart.

TERRAINS

Lyon. — Montée Saint-Barthélemy. Acq., MM. Levieux et Berger-Billon (784 m.).

Caluire. — Lieu de Margnole. Acq., M. Viennet, 9, place des Jacobins, Lyon (2.100 mètres, 1.750 fr.).

Saint-Didier-au-Mont-d'Or. — Au même lieu. Acq., la commune (1.756 mètres).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉ

FORMATIONS

Lyon. — 25 février. Sambet-Gentet, fabricants de chaux, à Saint-Fons. Durée, 4 ans et 8 mois. Capital, 7.000 fr.

DISSOLUTIONS

Lyon, 25 mars. — Marscault et Couchoux, entrepreneurs de menuiserie, 54 et rue Royale, 11. — 25 mars. Saviron, Brochet et fils, marchand de bois, quai de l'Industrie. Liquid., M. Feys, rue Puits-Gaillot, 19.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Dictionnaire juridique et pratique de la propriété bâtie. Lois, usages, coutumes, jurisprudence du bâtiment et du voisinage, par MM. HENRI RAYON, architecte, et G. COLLET-CORBINIÈRE, avocat à la Cour d'appel de Paris. Deuxième volume, premier fascicule. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Blanc et Noir; la Décoration géométrique, par M. P. FAURÉ, architecte. Librairie ANDRÉ, DALY FILS, ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 220 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix: 4 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ Manuel des Entrepreneurs, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLAQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 4 fort vol. 24 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDÉRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 fr. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Le Décorateur. Marbres et Bois, par LÉVÊQUE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison: 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in 8 colombier sur beau papier. Prix broché: 40 fr. — Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, 51, rue des Écoles, Paris.

Les six premières années du journal: LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4^o raisin. — Prix franco: 72 fr.

RECUEIL D'ÉLÉMENTS

DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées

Membre associé de la Société Nationale des Architectes de France

Ouvrage entier comprenant: Les Chargements. — Transports. — Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. — La Charpente en bois. — Les Couvertures. — Les Carrelages. — Les Pavages. — La Plomberie, le Zingage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie et Charpente métallique. — La Plâtrerie. — La Vitrerie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure.

Prix: 7 fr. — Complément seul: 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la «Construction Lyonnaise» et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Envoi franco contre mandat-poste dont les récépissés servent d'acquit.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

L'Imprimeur-Gérant: PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Dénfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entrepris spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de toiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, toilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — THOMÉ, ARMANET et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — BOUZY, avenue de Suze, 116. — Boîte place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — L'usine de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallat, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **P. JEUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M^{re} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnement permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

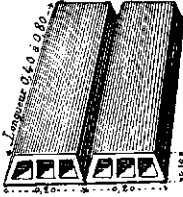
PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour Bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacrost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis FROQUIET

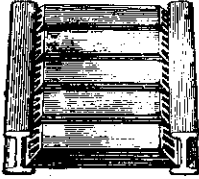
PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ** jeune, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Filiers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.



3 Médailles d'Or
1 Médaille d'Argent



Hourdis Creux en Terre Cuite

A POSER ENTRE
SOLIVES EN BOIS ET FERS A I
SYSTÈME DINZ-DERAIN, BRÉVETÉS S. G. D. G.

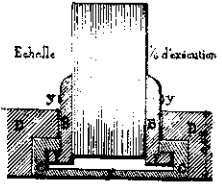
HOURDIS CREUX SYSTÈME PERRIÈRE AINÉ
Brevetés s. g. d. g. et médailles aux Expositions de Paris 1878, 1879, 1880 et 1881

Fabriqués par DERAIN et DINZ

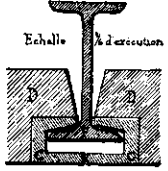
J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE ET DE LA LOIRE
Rue Constantine, 4, Lyon

ENTREPOT : RUE DES DOCKS, 25, LYON-VAISE



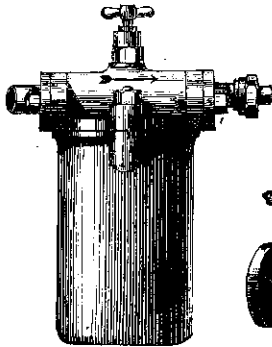
Elevation suivant une coupe verticale de la solive montrant la disposition des agrafes B, celle des plaques C et les extrémités entaillées des boîtes D.



Fer à T - C plaques en terre cuite blindant la solive en fer - D briques creuses formant hourdis.

LA BOURSE LYONNAISE, Journal financier hebdomadaire — Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

VIAILLY & C^{IE} B. S. G. D. G.
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE. — LYON

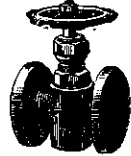


Purgeur type 2

Purgeur automatique, système pratique et durable extrayant les eaux qui se forment par la condensation dans les chauffages à la vapeur.
— Prix : 18, 26, 40, 55 francs.

Régulateur automatique réglant la pression de vapeur, par conséquent la température dans les chauffages; on l'emploie également pour l'air comprimé.

Petit robinet diamant à l'usage de la vapeur; sa durée d'étanchéité parfaite est incomparable à tout autre genre de petits robinets, orifice depuis 12 m/m jusqu'à 20 m/m.



Robinet diamant

Robinet-Vanne à double fermeture à étanchéité durable et parfaite pour vapeur.

Robinet-Vanne à soupape, **Soupape** de retenue, etc.

NOTA. — La Maison **VIAILLY et C^{ie}** ne construit que des articles perfectionnés, qui ont fait leurs preuves à l'usage depuis de longues années; les articles de peu de durée ou peu pratiques ne rentrent pas dans sa spécialité.

TRAVAUX DE SERRURERIE POUR BATIMENTS

MARQUISES — TENTES-ABRI — VÉRANDAS
TRAVAUX D'ART POUR SERRES, JARDINS, PARCS

GABRIEL GENTON

Professeur de Forge à l'École Centrale Lyonnaise

AUTEUR DE LA MARQUISE DU MAGASIN GÉNÉRAL, PLACE DU PONT, 13, LYON-GUILLOTIÈRE
Rue Hippolyte-Flandrin, 13, LYON

Travaux en Asphalte & Parquets sur Bitume

L. ROUX & A. PAVY, entrepreneurs

LYON. — Quai de la Charité, 45. — LYON

MM. **ROUX et PAVY** ont importé à Lyon l'industrie nouvelle des **Parquets sur Bitume**. Ce genre de travail arrête complètement l'humidité et réunit toutes les conditions de solidité, de propreté, d'hygiène et d'économie.

CIMENT POUR LA PIERRE

PAPIERS & TOILES A POLIR, VERRÉS & ÉMERISÉS

TIXIER Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-5, LYON
Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES ET RÉGISSEURS D'IMMEUBLES

Un propriétaire actif et très au courant des affaires, présentant sous tous les rapports et en toutes façons toutes les références et garanties possibles, demande succession ou association à titre spécial de solliciteur à la recherche des affaires et au besoin à la surveillance de la Comptabilité d'une importante gestion d'immeubles à Lyon. — S'adresser AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, n° 5275.

SERRURERIE ARTISTIQUE

ANCIENNE MAISON PINAY

RAOULX Frères & THERMOZ

BRÉVETÉS S. G. D. G. — 50 MÉDAILLES

Rue de Vendôme, 183, à LYON

Grillage en fer forgé, Balcons, Balustrades
Rampes, Claires-Voies, Croisées en fer pour usines, Marquises
Ciel ouvert, Kiosques, Vérandas, Ponts, Serres
Jardins d'hiver, Clôtures légères pour Chasses, Jardins
et Prairies en Grillages ronces et Fils de fer
Meubles de Jardins en fer tordu sans rivures, Chaises
Fauteuils, Canapés droits et cintrés, etc.
Châssis de couches, Bâches en fer. Entourages de Tombes
et de Bassins. Porte-ventilles. Égouttoirs. Bordures
Gazon. Volières, Faisanderies. Cbenit. Poulaillers. Lapières
Parcs à Bestiaux et à Volailles. Spécialité de Clôtures
en fer à T pour Propriétés agricoles. Piquets pour Vignes
Tables ordinaires et perforées. Bancs droits
et américains. Bancs à tente mobile. Tables-parasols.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE

PITRAT AINÉ

LYON, 4, Rue Gentil, 4. LYON